

PV RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2025

18h30

EXCUSE(S) : Madeleine LAGARDE

ABSENT(S) : Alain MAURINET

Secrétaire de séance : Marie MIGAT

Assiste(nt) : Pascale DUPOUX

ORDRE DU JOUR :

🔓 Adoption du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2025

Réponse : Adopté à L'unanimité

🔓 Participation Protection sociale complémentaire – santé

L'obligation pour les employeurs territoriaux de la prise en charge au 1^{er} janvier 2026 d'une participation à la complémentaire santé a été présenté lors de la dernière réunion. Le conseil municipal a décidé de retenir comme modalité la labellisation et proposé un montant de participation de 25 € brut par mois et par agent.

Le comité technique du centre de gestion a été consulté et a donné un avis favorable à l'unanimité à ces propositions.

Il est maintenant nécessaire de prendre une délibération pour valider ces choix

Réponse : Adopté à L'unanimité

🔓 Demande DETR route

Une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être déposée pour des travaux de voirie :

Le taux de subvention est de 40% maximum

Un devis a été demandé à la COLAS pour la route de la Barre du bas entre VC104 et VC108:

Montant estimé : 19 250,80 € HT (23 100,96 € TTC)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût HT : 19 250,80 € HT
- D.E.T.R (40%) : 7 700,32 € HT
- Fonds propres commune: 11 550,48 € HT

Réponse : Adopté à L'unanimité

🔓 Dépenses d'investissement 2025 : Autorisation de paiement avant vote du budget

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif sur autorisation du Conseil Municipal, dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts à l'exercice précédent tels qu'inscrits ci-dessous.

Chapitre	BP 2025	DM	TOTAL	25 %
21	12 938,53 €	8 500,00 €	21 438,53 €	5 359,63 €

Affectation

Chapitre	Article	Intitulé	Crédit autorisé avant vote
21	2188	Chapiteau	5300,00 €

Réponse : Adopté à L'unanimité

🔗 **Questions diverses**

- L'abri bus est arrivé et va être installé

Séance levée à 20h00

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,